

Cote du document:	<u>EB 2006/89/R.57</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>13 d) iv)</u>
Date:	<u>12 décembre 2006</u>
Distribution:	<u>Restreinte</u>
Original:	<u>Anglais</u>

**F**



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Mémoire du Président**

### **République de l'Équateur**

#### **Projet de développement du couloir central (Prêt n° 650-EC)**

#### **Prorogation du délai de signature de l'accord de prêt**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-neuvième session  
Rome, 12-14 décembre 2006

---

Pour: **Approbation**

## **Note aux Administrateurs**

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec la responsable du FIDA ci-après:

### **Ximena Flores Palacios**

Chargée de programme de pays

téléphone: +39 06 5459 2282

courriel: [x.flores@ifad.org](mailto:x.flores@ifad.org)

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)

## **Recommandation d'approbation**

Compte tenu du rôle que le présent projet est appelé à jouer dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté rurale, qu'illustre l'engagement pris par le Gouvernement d'accroître les financements locaux, le Conseil d'administration est invité à approuver une prorogation de six mois – jusqu'au 14 juin 2007 – du délai de signature de l'accord de prêt destiné au Projet de développement du couloir central.



## **Mémoire du Président**

### **Projet de développement du couloir central (Prêt n° 650-EC)**

#### **Prorogation du délai de signature de l'accord de prêt**

##### **I. Contexte**

1. À sa quatre-vingt-troisième session, en décembre 2004, le Conseil d'administration a approuvé un prêt de 9,9 millions de DTS (équivalant à environ 14,8 millions de USD) au profit de la République de l'Équateur à des conditions particulièrement favorables pour l'aider à financer le Projet de développement du couloir central. Le délai de signature de l'accord de prêt expire deux ans après la date d'approbation par le Conseil d'administration (c'est-à-dire le 14 décembre 2006). À cet égard, il est noté que l'accord de prêt n'a pas encore été signé.
2. Ce retard s'explique par la période d'instabilité politique et de troubles sociaux qu'a connue l'Équateur. Un nouveau président a pris ses fonctions en avril 2005, à la suite de quoi des réformes administratives ont été adoptées.
3. Le Fonds Équateur-Canada de développement (FECD), qui cofinance le projet à hauteur de 5,0 millions de USD, avait été initialement désigné agent d'exécution du projet. Dans un avis juridique en date du 5 juillet 2005, cependant, le Procureur général a estimé que le FECD, entité privée, ne pouvait pas exécuter le projet. Cet avis juridique a fait l'objet d'un débat en 2006 entre le Ministère de l'économie et des finances, le Ministère de l'agriculture, le FIDA et le FECD. Les participants à ces négociations sont convenus que l'exécution du projet serait confiée au Ministère de l'agriculture. Le 2 juin 2006, le Ministère de l'économie et des finances a informé le FIDA que le Gouvernement de l'Équateur s'engageait à financer la part initialement prise en charge par le FECD et il a officiellement demandé que les ajustements nécessaires soient apportés aux documents relatifs au projet conformément aux nouvelles dispositions institutionnelles et financières.
4. À la demande du Gouvernement, le Conseil d'administration a approuvé, à sa quatre-vingt-huitième session, en septembre 2006, les modifications apportées au projet dans l'accord de prêt négocié. Ces modifications portent sur les points suivants: i) changement d'agent d'exécution, le projet étant maintenant exécuté par le Ministère de l'agriculture; et ii) engagement pris par le Gouvernement de financer le vide laissé par le FECD à hauteur d'un montant estimé à 5,0 millions de USD. Le coût total estimé du projet reste le même, soit un montant de 24,3 millions de USD.

##### **II. Entrée en vigueur du prêt**

5. Depuis septembre 2006, la Division Amérique latine et Caraïbes est en rapport étroit et constant avec les autorités du pays pour leur signifier l'urgence nécessaire de signer et de donner effet au prêt, et de mettre en œuvre le projet. La procédure interne d'approbation conduisant à l'officialisation du prêt est bien avancée, mais il faudra encore du temps pour obtenir la signature du Président de la République et le décret correspondant.